Programme de commission bonifiée de la saison des REER 2024 de l'Empire Vie

Commencez votre année 2024 en beauté en obtenant une récompense pour veiller à ce que votre clientèle soit sur la bonne voie pour réaliser ses objectifs financiers.

Les marchés turbulents et l'incertitude des taux d'intérêt font que les portefeuilles de placement de vos clientes et de vos clients requièrent plus d'attention que jamais. Afin de vous récompenser pour le temps supplémentaire que vous prenez à analyser et à repositionner leurs portefeuilles, l'Empire Vie introduit ce nouveau **boni** d'une durée limitée pour débuter l'année 2024.

Le boni vous récompense pour la croissance des dépôts dans la plupart des fonds distincts[1] de l'Empire Vie effectués au cours de la période d'admissibilité du **2 janvier 2024 au 30 avril 2024.**

Fonctionnement :

Une croissance de plus de 100 000 $ des dépôts dans les fonds distincts admissibles effectués dans des contrats enregistrés et non enregistrés du 2 janvier 2024 au 30 avril 2024 sera comparée à la moindre des valeurs suivantes :

- Dépôts dans les fonds distincts admissibles effectués du 3 janvier 2023 au 30 avril 2023; ou
- Moyenne des dépôts dans les fonds distincts admissibles effectués du 4 janvier 2022 au 29 avril 2022 et du 3 janvier 2023 au 28 avril 2023.

Commission bonifiée payable en fonction de la croissance des dépôts

Croissance des dépôts	Taux du boni
De 0 $ à 99 999 $[2]	0 %
De 100 000 $ à 249 999 $	0,20 %
De 250 000 $ à 499 999 $	0,25 %
De 500 000 $ à 999 999 $	0,30 %
1 000 000 $ et plus	0,35 %

Exemple de cas des affaires d'une conseillère

Dépôts dans les fonds distincts de Johanne Conseillère :

Du 4 janvier 2022 au 29 avril 2022 : **700 000 $**
Du 3 janvier 2023 au 28 avril 2023 : **500 000 $**
Du 2 janvier 2024 au 30 avril 2024 : **1 000 000 $**

Discutez avec votre représentant ou votre représentante des ventes de l'Empire Vie pour consulter vos dépôts des années précédentes.

Nous calculerons la commission bonifiée de la saison des REER 2024 de Johanne comme suit :

1. La moindre des valeurs suivantes :
   a. 2023 : 500 000 $ ou
   b. moyenne de 2022 et 2023 : 600 000 $ ((700 000 $ + 500 000 $) / 2)
2. Croissance des dépôts en 2024 : 500 000 $ (1 000 000 $ - 500 000 $), soit un taux de boni de 0,30 %, selon le tableau ci-dessus
3. **Sa commission bonifiée de la saison des REER 2024 serait de 1 500 $ (500 000 $ x 0,30 %)**

Veuillez consulter la circulaire d'information 2024-02 pour en savoir plus.

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

Détails sur le programme de commission bonifiée de la saison des REER 2024 de l'Empire Vie et admissibilité

Produits admissibles	Fonds de placement garanti (FPG) Catégorie Plus 3.0 Élite Élite XL Fonds distincts Catégorie Catégorie Plus Catégorie Plus 2.0 Catégorie Plus 2.1 REER collectif Option Plus
Produits non admissibles	FPG Concentrique CI de l'Empire Vie Portefeuilles Protection Canoe EV
Options de frais d'acquisition	Frais d'entrée (FE) Sans frais (SF) – récupération auprès de la conseillère ou du conseiller Série F/honoraires de service
Admissibilité des conseillères et des conseillers	Plus de 100 000 $ de croissance des dépôts en 2024 (voir l'exemple pour obtenir plus de détails)
Date du paiement	Mai 2024

Obtenez deux récompenses grâce à la commission bonifiée sur la croissance des FPG de l'Empire Vie.

Prolongé en 2024 : le programme de commission bonifiée sur la croissance des FPG de l'Empire Vie vous aide à gagner un boni sur les dépôts effectués dans les fonds distincts FPG de l'Empire Vie, incluant tout dépôt dans les FPG utilisé pour calculer la **commission bonifiée de la saison des REER 2024.**

PROGRAMME DE COMMISSION BONIFIÉE DE 2024

Obtenez une récompense pour la croissance grâce aux **fonds de placement garanti de l'Empire Vie**

Programme de commission bonifiée sur la croissance pour les fonds de placement garanti de l'Empire Vie

Programme prolongé en 2024 : gagnez une commission bonifiée lorsque vous faites accroître la commission de la valeur des fonds de placements garantis (FPG) de l'Empire Vie à votre clientèle actuelle ou nouvelle.

Composition bonifiée sur la croissance des FPG : votre récompense plus une commission plus élevée

Tout dépôt dans les FPG « plus bonifié » sur les dépôts dans les FPG x facteur du BDP sur la croissance nette des FPG = commission bonifiée sur la croissance des FPG.

La commission bonifiée sur la croissance est offerte sur les dépôts faits entre le 2 janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Programme conçu en fonction des conseillères et des conseillers

Les possibilités de croissance analogues des avantages de la protection sont des caractéristiques clés des fonds distincts qui peuvent ajouter de la valeur à de nombreux portefeuilles de placements, quelles que soient les conditions du marché. Le programme est conçu pour récompenser les conseillères et les conseillers qui mettent activement de l'avant la valeur d'un produit de FPG de l'Empire Vie au sein d'un portefeuille pain équilibré tout en offrant un service hors pair à leur clientèle actuelle qui investit à long terme dans les FPG.

Simple, rapide et facile

Les FPG de l'Empire Vie offrent un large éventail de garanties d'assurance, de placements et d'options de frais d'acquisition afin de présenter aux conseillères et aux conseillers de développer avec facilité une recommandation de produit équilibre tombe sur l'analyse des bénéfices de la clientèle ou du client. De plus, la vente de FPG de l'Empire Vie est Rapide & Complète™ en inclue le formulaire de dépôts additionnels grâce au principaux de placement

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

Empire Vie

Veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant des ventes de l'Empire Vie pour en savoir plus.

[1] **Un dépôt admissible pour la commission bonifiée de la saison des REER 2024 comprend les dépôts dans les contrats suivants :** contrats des Fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie et contrats Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie. Tous les anciens produits, y compris les contrats du Programme de placement Élite de l'Empire Vie, du Programme de placement Élite XL de l'Empire Vie, de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie, de Catégorie Plus de l'Empire Vie, de Catégorie Plus 2.0 de l'Empire Vie, de Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie et le REER collectif Option Plus, sont également admissibles. **Les contrats de FPG Concentrique CI de l'Empire Vie et les Portefeuilles Protection Canoe EV ne sont pas admissibles.**

[2] Pour être admissible, une conseillère ou un conseiller doit présenter une croissance de plus de 100 000 $ de ses dépôts dans des fonds distincts admissibles d'ici le 30 avril 2024.

Les contrats de fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie). La brochure documentaire du produit concerné décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du ou de la titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir.

Nous verserons une commission bonifiée sur tous les dépôts admissibles reçus comme décrit dans l'exemple du 2 janvier 2024 à 00 h 01 (heure de l'Est) au 30 avril 2024 à 16 h (heure de l'Est).

Tous les débits préautorisés récurrents donneront droit à la commission bonifiée de la saison des REER 2024 à compter du 2 janvier 2024. Toute commission incluse dans un contrat de série F/d'honoraires de service est négociée par les clients et les conseillers/courtiers et est versée directement par les clients.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

INV-1498450-FR-01/24